

Au IVème Congrès de la Confédération générale du Travail

Rennes - 27 septembre 1898 -
séances du matin, et de l'après-midi.

Fernand PELLOUTIER au IVème Congrès de la C.G.T.:

SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION.

La création de la *Fédération nationale des Syndicats* datait de 1886. La *Fédération des Bourses du Travail* avait été créée en 1892, constituant la première scission syndicale de fait - même si ce terme n'est pas très approprié - les syndicats adhérant pour la plupart toujours aux deux structures. Dès l'année suivante, le *Congrès de fusion* tenu à Paris posait indirectement la question, non de la réunification, mais de la fusion des structures, c'est à dire la structure professionnelle nationale (*la Fédération des Métiers*) et la structure interprofessionnelle locale (*la Bourse du Travail*). Pour y parvenir, fallait-il s'assurer que l'activité des Syndicats et des Fédérations fut bien l'émancipation économique des salariés, et non une activité supplétive à la conquête du pouvoir par les Partis. Le *Congrès de Nantes* en 1894, en reconnaissant la grève générale comme moyen d'émancipation économique final: l'expropriation du capital et le transfert de la propriété des moyens de production aux "*syndicats de producteurs*", consacre son rôle économique. Le *Congrès de Limoges* en 1895, crée le *Confédération générale du Travail*, mais la représentation des syndicats en son sein n'évolue guère, elle est essentiellement une fédération des fédérations professionnelles. Les congrès suivants (*Congrès de Tours - 1896; Congrès de Toulouse - 1897*) malgré quelques modifications statutaires n'apportèrent pas la solution à ce problème.

Il fallu quelques années encore pour le régler, et une certaine "*vulgate social-démocrate*" attribue la perpétuation de cette situation à l'antipathie récurrente et réciproque entre Lagailse et Pelloutier, Secrétaires généraux le premier de la C.G.T., le second de la *Fédération des Bourses du Travail*. Il existait bien une différence de conception de la finalité des Syndicats et de l'organisation de leur confédération entre les deux individus, et attribuer le règlement de la question à la disparition de l'un et de l'autre n'est qu'une façon de réécrire l'histoire au bénéfice de ceux qui en ont besoin.

Au *Congrès de Rennes*, la discussion sur le rapport du *Conseil national* de la Confédération est à l'ordre du jour. La parole doit être donnée au Secrétaire de la Confédération, Lagailse, pour en assurer la lecture. Avant celle-ci, les interventions suivantes ont lieu (1).

Besombes, délégué de l'*Union des Syndicats de la Seine*: "*Je trouve qu'il est absolument inutile de donner lecture du rapport du Conseil national, qui est imprimé et que tous les délégués du Congrès ont en leur possession*".

Pelloutier, au nom de la *Fédération des Bourses* lui répondit: "*J'aurais été de l'avis de l'Union des Syndicats de la Seine si la Fédération des Bourses avait pu, comme le Conseil national de la Confédération générale du Travail, mettre à la disposition des membres du Congrès le compte-rendu du Comité fédéral des Bourses du Travail. Le Comité fédéral des Bourses n'a pas pu prévoir les attaques dont il serait l'objet de la part du Conseil national; s'il l'avait prévu, il aurait fait imprimer suffisamment de comptes-rendus pour les mettre à la disposition du Congrès. Or, si on ne lit pas le rapport du Conseil national, il ne pourra être donné lecture de celui du Comité fédéral des Bourses du Travail, qui est attaqué dans le rapport du Conseil national. Je demande, en conséquence, que le Congrès permette la lecture du rapport du Conseil national, afin de permettre au Comité fédéral des Bourses de lire son rapport*".

(1) Voir le compte-rendu officiel du congrès sur: <http://anti.mythes.voila.net/syndicalisme>.

Lephipponnat, au nom de la *Chambre syndicale des Fondateurs typographes de Paris* proposa que la lecture se limitât aux “*passages intéressants*”, augmentée des explications nécessaires. Cette proposition fut appuyée par l'*Union des Syndicats de la Seine* et par le *Comité fédéral des Bourses du Travail*. Le Congrès, consulté, l'adopta également.

Voici quelques extraits de ce rapport:

“Citoyens, pour la troisième fois, nous voici devant les délégués du prolétariat. Vous allez être juges et vous aurez à vous prononcer sur ceux qui avaient accepté la direction de cette organisation sur laquelle espèrent bon nombre de travailleurs.

Au nombre des citoyens délégués par leur organisation et qui composaient le Conseil dont le mandat expire aujourd'hui, il en est plusieurs qui sont de la première heure et qui depuis l'existence de la Confédération sont là, sur la brèche - chaque année leur organisation ayant cru devoir leur maintenir leur mandat.

Ces citoyens n'ont pas hésité dans la tâche qui leur incombait, et n'ont pas marchandé les heures de travail qu'ils devaient apporter après leur journée terminée.

Militantisme tout d'abnégation, puisqu'il n'existe, quelles que soient les attributions, aucune rétribution ni salaire pour les membres qui composent ledit Conseil.

Nous devons tout d'abord exposer ce fait, pour cette raison que certaines critiques ont été faites.

On prétend que la propagande que nous aurions dû faire aurait laissé à désirer.

De pareilles exigences s'expliqueraient peut-être autant qu'un secrétaire permanent serait à la tête de notre organisation. Et vous seriez alors en droit de lui demander compte de son temps.

Ceci dit, qu'il nous soit permis, pour un instant, de revenir en arrière de quelques années et d'examiner les motifs qui avaient fait décréter à Limoges la création de cette organisation centralisatrice.

Bien avant le Congrès de Londres les partis politiques avaient nettement déclaré que l'action économique n'était que secondaire pour l'émancipation des peuples, les organisations ouvrières relevèrent ce défi et les groupes corporatifs s'émurent de ce peu de valeur qu'on accordait, dans certains milieux, à leur action, et tinrent à prouver qu'ils n'étaient pas quantité aussi négligeable que cela pouvait être dans l'esprit de ces politiciens.

Alors était née l'idée d'une grande organisation du travail.

Aux premières rumeurs, les partis politiques partirent en guerre dans leurs journaux, et la bourgeoisie, dans la personne, d'un ancien ministre des travaux publics, un ancien radical, qui jadis invitait les cheminots en résidence à Paris à danser dans son hôtel, nous avons cité M. Yves Guyot, disait: «Ce sera le quatrième Etat avec lequel il faudra que comptent les gouvernants». Et aussi s'empressait-il d'indiquer comment on devait lui tordre le cou.

Nous devons reconnaître que, pris dans un autre milieu, il est des hommes qui se sont empressés d'exposer la situation sous son véritable jour...

...Pour tous ceux qui ont conscience de la situation faite au prolétariat, devant l'antagonisme du capital, qui tend à monopoliser de la plus petite à la plus grande industrie, devant le machinisme puissant, notre plus terrible ennemi, il est certain que si les travailleurs ne savent se grouper économiquement, si en face du capital exploiteur, le prolétariat n'oppose pas une autre puissance, c'en est fait de ses revendications.

Ceci exposé, nous entrons dans la voie des travaux accomplis pendant l'exercice 1897-98.

Suivant les indications données par le Congrès, le Conseil national fit appel à la Fédération des Bourses pour former ses commissions.

Dès ce premier début, nous fûmes fixés sur l'esprit de certains camarades, Pelloutier, qui dirigeait les rouages, avait pris ses dispositions.

Dès la première réunion, il aurait été décidé dans ce milieu, d'éliminer les camarades qui composaient le bureau.

Bien que les statuts ne prévoyaient pas que le bureau dût être pris ailleurs que parmi les membres délégués par les Fédérations de métiers, la Fédération des Bourses entendait avoir comme électeurs tout son contingent, c'est-à-dire plus de quarante délégués.

Afin de montrer que sur cette question nous ne voulions pas faire obstacle, nous accédâmes. Et leurs candidatures eurent lieu.

Un des leurs, le citoyen Delesalle, fut nommé secrétaire-général adjoint. Nous verrons plus tard

comment il s'acquitta de sa tâche...

La grève des mécaniciens anglais battait son plein. Nous crûmes qu'il était de notre devoir de nous préoccuper de la situation, de nos frères du prolétariat. Aussi décidâmes-nous de lancer une circulaire invitant toutes les organisations à venir en aide à nos camarades...

...Dans nos travaux il fut décidé de faire une consultation sur la situation économique des travailleurs. A cet effet, par la voie de la presse nous avisâmes les organisations ouvrières qu'une circulaire allait être lancée par nos soins et nous invitons lesdites organisations d'y faire le meilleur accueil.

Nous avons recueilli des renseignements de la plus haute importance au point de vue des conditions du travail.

Bon nombre de camarades y ont apporté, non pas que de la bonne volonté, mais encore plusieurs nous ont fourni des pages historiques de leur industrie qui ont une grande valeur et que nous saurons mettre à profit...

...Pendant ce temps, certains événements se succédaient et les organisations ouvrières travaillées par une presse sans nom jetaient dans nos rangs la note discordante.

Le travailleur, toujours prêt à enfourcher son dada de bataille, allait peut-être se prêter follement à une combinaison politique, qui, sous une forme chauvine, n'était purement et simplement que le rétablissement du pouvoir du sabre et du catholicisme.

Le Conseil s'émut et pour prévenir les camarades, décida de lancer à profusion (une) circulaire...

...Nous arrivons à la période électorale.

Point n'est besoin de dire quelles difficultés il y a pour réunir les camarades à tel moment.

Les militants sont tout entiers à la lutte de l'instant.

Pendant ce temps, nous tentions d'organiser la Fédération nationale du textile et parties similaires, en même temps qu'un Congrès national de cette industrie, qui se tiendra à Reims dans les derniers jours d'octobre prochain...

...Le Secrétaire général de la Fédération des Bourses a cru devoir faire suivre dans son rapport une critique assez hardie en ce qui concerne la création d'une Fédération nationale des ouvriers du Gaz.

Cette question a été exploitée un peu partout, par ce citoyen, qui croyait trouver là un argument qui pouvait déconsidérer nos efforts. Après les votes de blâme au Congrès d'Amiens, où Pelloutier - qu'il soit dit en passant - trouve le moyen de nous incriminer lorsque nous ne quittons pas la Bourse du Travail, attendu, fait-il dire, que nous en avons reçu l'ordre du Congrès. Mais ce qu'il oublie de dire, c'est la question financière qui nous préoccupe, et la Fédération des Bourses nous est à cette heure débitrice de quelques centaines de francs.

Mais revenons à la création de la Fédération du Gaz.

Le dossier de cette affaire est là, à la disposition du Congrès. Nous voudrions publier toute la correspondance échangée...

...Je crois qu'il serait inutile d'insister pour que le Congrès soit certain qu'il n'y a rien eu de notre faute. Cependant nous devons ajouter qu'aussitôt le Congrès terminé, notre premier travail sera d'entreprendre la création de cette Fédération nationale, et nous y apporterons tous nos efforts.

Ainsi que l'indique la lettre du citoyen Roche, et quoique y puisse faire le Secrétaire de la Fédération des Bourses, ce n'est pas cette organisation qui avait suscité les premiers pourparlers. C'était bien nous.

Non seulement nous l'avons fait pour cette organisation, mais nous avons fait des démarches auprès de toutes les Fédérations nationales. Nous devons ajouter que peu nous ont répondu, et que pas une n'a fait adhésion à notre organisation (sauf celles adhérentes antérieurement).

Nous aurions voulu n'avoir à vous entretenir spécialement que de nos travaux, ainsi que doit être notre rôle, mais en face du parti pris contre nous par le citoyen Pelloutier, agissant au nom d'un groupement d'importance, lequel a cru devoir, dans son rapport, faire sur notre organisation une critique qui a pu, chez certains, laisser une mauvaise impression, nous croyons de notre devoir de reprendre les passages les plus acerbes et en faire bonne justice.

Pelloutier prétend que le Comité fédéral était partie intégrante de la Confédération générale et qu'à ce titre il prenait part à toutes les réunions du Comité. Et il ajoute: «Dès le début, les séances confédérales eurent une périodicité régulière qui leur donnait le caractère permanent interdit par le Congrès. Néanmoins,

après avoir constaté que sur dix-neuf ou vingt fédérations nationales de métiers existantes, le Conseil confédéral n'en comptait que quelques-unes, et que, du reste, aucune œuvre utile ne serait possible tant que les fédérations de métiers seraient aussi inférieures au nombre des professions dans lesquelles il existe au moins cinq syndicats, les délégués des Bourses du Travail ne songèrent point à s'en tenir à la lettre des statuts et manifestèrent la volonté d'apporter au Conseil national corporatif le concours de leur expérience en matière d'organisation ouvrière».

...Cette façon d'écrire l'histoire est des plus mensongère. Voici la vérité.

Nous l'avons dit déjà, la frayeur de Pelloutier et de ses quelques lieutenants était si grande qu'ils voyaient la Confédération absorber en partie les organisations cotisantes et là un grave danger pour le traitement de leur secrétaire.

Aussi, dès la première heure, on avait voulu asseoir un fidèle au Secrétariat de la Confédération et c'est avec dépit que le soir de l'élection ils quittèrent le Conseil.

Mais Pelloutier veillait, et avec la fécondité d'esprit que nous lui connaissons tous, il fit admettre par les siens une autre tactique.

Il s'agissait, ni plus ni moins, que de discuter d'une façon continue les attributions de chacune de ces deux artères: la Fédération des Bourses, le Conseil national des Fédérations de métiers.

Par cette manière de faire, on espérait créer une division et dégoûter (si nous pouvons employer cette expression) les camarades d'assister aux réunions.

Cette fois encore, la conception de Pelloutier n'enfantait qu'un fœtus.

Pelloutier, dans cette partie citée de son rapport, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en analysant cette phrase, ne dit rien moins que ceci: «Ils étaient si peu et leur expérience si moindre que nous leur avons fait un peu de charité de nos connaissances». Et alors il s'empresse d'ajouter: «Dès les premières séances confédérales, en effet, ils (les fédéraux) firent présenter par la commission de statistique (la seule qui ait jamais pu se réunir; deux projets d'enquête...».

Mais ce que Pelloutier n'ajoute pas, c'est qu'il avait pensé, en faisant faire cette proposition par Stroobant, que les documents qui allaient en découler lui seraient d'une certaine importance. Aussi que de fois a-t-il fait tout son possible pour en être en possession! Et lorsqu'il ajoute «que dans une période d'un trimestre cette concentration aurait pu être terminée», il se ment à lui-même, car il sait bien qu'un travail aussi complet ne se fait pas en si peu de temps par des hommes qui n'ont que quelques heures à dépenser par jour aux besoins de la cause.

Ayant brossé un aussi sombre tableau, il croit le moment favorable d'ajouter:

«En tout cas, ce premier échec (on se demande ou est l'échec?), «sans ébranler la confiance des délégués des Bourses du Travail, leur fit comprendre qu'avant de tenter aucune entreprise d'ordre général le Conseil national corporatif devait à la fois obtenir des Fédérations le composant qu'elles se fissent représenter dans son sein».

Et cette parenthèse:

«Les séances ne réunissant parfois que trois ou quatre membres».

Voyez cette gueuserie: voyant qu'on n'avait pu se faire maître dans la place, les délégués de la Fédération des Bourses ne viennent plus, ou parfois entre dix heures et demie et onze heures. C'est à la cantonnade - comme on dit au Vaudeville - les mains dans les poches. On en profite pour jeter quelques paroles sans valeur, puis on disparaît après avoir reçu du maître un coup d'œil approbateur. Voilà la représentation effective!

Et lorsque la généralité des camarades des Fédérations de métiers sont à leur poste, et c'est grâce à leur assiduité que la citadelle n'a pas été prise d'assaut, on s'empresse de dire qu'ils n'assistaient pas.

Mais quand on ment avec autant de sottise, on oublie toujours quelque chose, et ce quelque chose, les délégués au Conseil national, qui seront encore en nombre au Congrès de Rennes, vous diront au milieu de ces assises: «Citoyen Pelloutier, vous avez voulu déconsidérer des citoyens en publiant des choses que vous saviez pertinemment fausses. Nous vous disons : Vous en avez menti!».

Nous vous disons aussi: vous avez été le mauvais génie de la Verrerie ouvrière. Vous avez fait pour la citadelle du prolétariat ce que vous avez fait pour la confédération.

Par tous les moyens vous avez essayé de pénétrer dans la place. Puis lorsque vous avez vu que vous ne pouviez en être le maître, vous avez tenté son effondrement. Qui a suscité tous les procès: vous! Qui a été semer la haine et la division à Albi: vous. Qui a renseigné certains journaux bourgeois sur la situation critique que subissait la verrerie?...

Depuis la réunion du 20 mars, réunion où toutes les organisations créatrices de la verrerie étaient représentées. Depuis ce jour où vous avez été bafoué et toutes vos saletés mises à découvert, vous

auriez dû vous terrer et ne plus réapparaître.

En ce qui concerne les passages relatifs à la création d'une fédération nationale du gaz, nous y avons déjà répondu. On y retrouve encore là cette bassesse d'âme commune à notre antagoniste, qui prend encore à son actif des efforts de sa part qui ne se sont jamais produits.

Nous arrivons à cette convocation pour la réunion plénière, dans laquelle Pelloutier et consorts ont décidé de faire de nouveaux statuts pour la Confédération.

Le Conseil National décide: que seuls les congrès ont ce droit et qu'il n'appartient pas à une poignée d'hommes de prendre de telles dispositions.

Le secrétaire général répond à la demande de Pelloutier. Que fait celui-ci dans son rapport? Il s'empresse de publier cette lettre qui en faisait ressortir un refus formel de la part de Lagailse. Et systématiquement, il retranche la dernière phrase de cette lettre, phrase ainsi conçue: «Il n'y a donc pas péril en la demeure et si le Conseil le juge à propos il vous sera donné satisfaction aussitôt que possible». Et le 26 juillet, Lagailse lui écrivait cette lettre: «Vous pouvez convoquer, pour le mardi 2 août, à 9 heures du soir, au lieu habituel; vous porterez à l'ordre du jour: proposition du Comité fédéral des Bourses». Encore un mensonge de plus établi à son actif.

Il serait puéril de suivre plus longtemps cette critique qui tombe d'elle-même. Cependant un point encore.

Pelloutier croit devoir dire: «La Confédération ne vit pas. Tandis que la Fédération des Bourses, elle, a une marche ascendante».

Cependant il faut reconnaître que notre organisation a fait acte de vitalité, même pour le compte de la Fédération des Bourses. Voyez plutôt.

Tandis que le Comité fédéral ne pouvait même pas payer ses cotisations à la Confédération, lors de la circulaire relative à l'affaire Zola, - circulaire émanant du Comité fédéral des Bourses, où il était entendu que la Confédération qui, jusqu'à ce jour, avait fait face à toutes les dépenses communes, la Fédération des Bourses prendrait ces frais à son débit, qu'arriva-t-il?

Alors que les 20.000 circulaires étaient tirées, qu'il fallait payer l'imprimeur, et qu'il fallait en faire l'expédition, Pelloutier, qui, bien qu'il y eût à cette époque un trésorier titulaire à son organisation, répondit, lui, le véritable trésorier: «Je n'ai pas d'argent. Arrangez-vous!». Ses plus grands amis eux-mêmes en furent contrits...

...Et il est à retenir que c'était Pelloutier qui avait fait adopter l'envoi de cette circulaire. Il en fut même très félicité à "l'Aurore", ou il est employé.

Mais ce que certainement il ne leur dit pas, c'était la façon qu'il employait pour la faire parvenir aux organisations.

Enfin, et c'est par là que nous voulons terminer à ce sujet.

La Fédération des Bourses doit à cette heure à la Confédération plusieurs centaines de francs, dette librement consentie par elle.

Malgré cela, elle n'a jamais versé un rouge liard, som prétexte qu'elle n'a pas de fonds.

Nous croyons que, dans la circonstance, il y avait là une question d'amour-propre, et qu'il y avait mieux à faire pour Pelloutier que d'allumer l'incendie et de se sauver en criant au feu!...

A notre tour, nous déclarons que cette façon de faire avait été concertée entre certains délégués de la Fédération des Bourses, car un soir, dans une réunion confédérale, Delesalle, peu maître de sa parole, déclara que les délégués du Comité fédéral em... les membres du Conseil national,

Il y avait là plusieurs délégués et Pelloutier. Mais aucun d'eux ne s'inscrivit en faux contre cette insulte.

Plus tard, Lagailse souleva cette sortie malheureuse de Delesalle. Certains de ses amis déclarèrent alors qu'il y avait eu débordement de sa pensée.

Il est cependant une chose à retenir: c'est que depuis ce soir, Delesalle, secrétaire général adjoint, chargé de la convocation des membres de la Fédération des Bourses, chargé de la rédaction des procès-verbaux, n'assista plus aux séances conserva par devers lui le registre desdits procès-verbaux et déclara, au sein du Conseil fédéral des Bourses, un soir que Lagailse, en tant que délégué de la Bourse de Rennes, assistait à cette réunion et que Briat avait cru devoir interpellé relativement aux non convocations: «Lagailse m'avise bien des réunions, mais moi je ne convoque pas, parce que cela ne me plaît pas»...

Le Congrès jugera de cette attitude et tiendra compte de la façon de toutes ces bonnes volontés, mises en évidence dans le rapport Pelloutier...

...Nous savons que des reproches nous seront adressés pour n'avoir pas observé la décision du Congrès de 1897, et n'avoir pas quitté la Bourse du Travail.

Assurément, si cela eut été possible, nous nous serions empressés d'obéir, mais nous étions en présence d'un cas qui, nous en sommes certains, nous excusera.

Les cotisations quant à présent, ne nous permettent pas de taire de grandes dépenses de frais généraux. Nous avons besoin de tous nos deniers pour l'action de propagande.

Il nous aurait fallu un loyer qui aurait absorbé une partie de nos cotisations.

Nous avons bien, de concert avec la Fédération des Bourses, étudié l'union de nos deux sièges, mais là encore, il n'y a pas eu entente, car nous étions assurés que tous les frais seraient laissés à notre charge.

Nous avons donc cru devoir rester quelque temps encore locataires de M. le Pré et de la Seine, plutôt que de faire nos réunions chez le marchand de vins.

Il y a là cause de dépenses pour certains camarades et cela pouvait donner lieu à des abs-tentions forcées...

...Ce ne sont cependant pas les vexations qui ont manqué à notre égard. On a fait tout ce qu'on a pu pour nous obliger à quitter le local qui nous avait été concédé.

Il est vrai que nous ne faisons pas d'intrigue. Nous, nous réunissons sans bruit. L'administration de la Bourse de Paris nous voit peu dans ses bureaux où nous ne convoitons aucune fonction.

C'est la maison du peuple, nous usons de notre droit jusqu'au jour où nous nous contenterons de faire une simple révérence accompagnée d'un Merci!... et ce sera tout.

A vous maintenant, citoyens, de juger de notre conduite et de décider si nous avons été fidèles à notre mandat.

C'est avec la plus entière confiance que nous attendons votre jugement.

Ce fut ensuite Copigneaux, Trésorier général de la Confédération, dans le cadre du rapport financier, de revenir sur des "difficultés" avec la Fédération des Bourses du Travail:

"Plus heureux que l'année dernière, nous pouvons fournir dès ce jour la situation générale de notre mouvement, en tant que cotisations. Vous reconnaîtrez que, quelles que puissent être les critiques faites par certains énergumènes qui croient qu'en dehors d'eux l'émancipation ouvrière ne peut se produire, la situation de notre organisation n'est pas si mauvaise.

Pendant que nos contradicteurs pouvaient à peine arriver à suffire aux frais que leur impose le traitement de leur secrétaire, la Confédération faisait, elle, 1.100 fr. de dépenses pour la propagande économique, et malgré cela elle se présente avec un budget qui milite en sa faveur.

Si vous croyez devoir élargir le cercle de ses adhérents, il y a tout lieu de croire que ce mouvement ira en s'accroissant et que bientôt nous aurons la satisfaction de voir notre organisation centrale du travail réaliser les forces qui sont indispensables pour la lutte que nous désirons tous.

Pour arriver à ce but, il faut que chacun comprenne son rôle, que chaque organisation se rallie à cette idée de l'action commune et accepte ce principe, de tous pour un, un pour tous.

Le jour où nous serons cette force, quels que puissent être les moyens employés par les capitalistes, il faudra que, bon gré mal gré, ils acceptent de traiter avec nous.

Cette quantité négligeable d'hier sera une force avec laquelle il faudra compter.

Comme nous le faisons remarquer au début de notre rapport, la situation de la Confédération est florissante, elle aurait pu l'être davantage encore si la Fédération des Bourses du Travail avait rempli les engagements qu'elle s'était engagée de tenir près la Confédération générale du Travail, cela aurait pu, sans doute, nous aider à nous conformer à la décision du précédent Congrès, qui avait ordonné que la Confédération quitte le local qui lui est réservé à la Bourse du Travail de Paris. Ce qui n'a pas empêché, d'ailleurs, certaines Bourses du Travail de protester contre la Confédération, parce qu'elle n'abandonnait pas la Bourse du Travail de Paris, alors que les Bourses du Travail n'ont fait absolument rien pour nous aider d'en sortir.

D'autre part, nous protestons contre les allégations fausses et mensongères de certains délégués des Bourses du Travail qui n'ont pas hésité à déclarer au Conseil fédéral des Bourses que les dépenses en commun étaient exagérées, et en tout cas, pas approuvées. Nos livres font foi des sommes engagées, et le Congrès pourra juger s'il y a eu exagération de notre part ou mauvaise foi de la part de certains délégués des Bourses, qui ne craignent pas de faire publier des insinuations malveillantes dans l'Ouvrier

des Deux Mondes, organe officiel des Bourses du Travail, et de les porter à la connaissance des organisations qu'ils représentent, en les trompant pour les besoins de leur cause. Nous laissons pour compte à leurs auteurs ces insinuations mensongères destinées à jeter le trouble au sein des organisations ouvrières; nous avons confiance dans le Congrès pour faire justice de pareils procédés, et en mépriser les auteurs et complices, parmi lesquels figure le tombeur de la Verrerie Ouvrière, Fernand Pelloutier, secrétaire général des Bourses du Travail" (2).

La parole fut attribuée ensuite à Pelloutier, qui, dans un premier temps, fit la mise au point suivante:

“Avant de donner lecture au Congrès du rapport de la Fédération des Bourses, je tiens à faire une remarque: tous les ans, le rapport du Comité fédéral des Bourses est établi au 30 juin, c'est-à-dire environ trois mois avant l'ouverture du Congrès; de cette façon, les délégués au Congrès des Bourses peuvent discuter ce rapport. Le Conseil national de la Confédération devrait faire de même, sans quoi il est matériellement impossible de discuter ce rapport et de l'adopter. Dans tous les cas, cette année, le rapport du Conseil national était imprimé de bonne heure et aurait pu être envoyé aux organisations fédérées, puisqu'il a pu être communiqué aux délégués du Congrès des Bourses, à leur arrivée à Rennes.

Si le Comité fédéral des Bourses avait pu prévoir la constitution d'un pareil dossier, il aurait fait imprimer des exemplaires de son rapport pour le Congrès corporatif. C'est pourquoi le Comité se trouve dans la nécessité de donner lecture de la partie de son rapport, qui a trait à la Confédération générale du Travail”.

puis donna lecture du rapport du Comité fédéral des Bourses du Travail:

En dehors de la tâche qui lui incombait comme représentant des Bourses du Travail, le Comité fédéral en avait une autre, comme partie intégrante de la Confédération générale. Avant de l'entreprendre il devait rechercher ce qu'était, dans la pensée du Congrès corporatif de Toulouse, cette Confédération. Pour lui, il n'y eut jamais à cet égard aucun doute: la Confédération n'est pas un organisme nouveau; elle n'était que l'association pour la solution des problèmes d'intérêt commun (association, par conséquent, subordonnée aux circonstances) du Conseil national corporatif, d'une part, ou, en d'autres termes, de la Fédération des unions de métiers similaires et des Syndicats nationaux, et d'autre part du Comité fédéral des Bourses du Travail. En l'absence de questions d'intérêt général, de questions, dit l'article 4 des statuts établis à Toulouse, que leur caractère désigne évidemment comme étant communes, les deux Comités devaient traiter séparément les problèmes qui intéressent spécialement chacun d'eux: le Conseil national corporatif, la création et le développement des unions de métiers, le Comité fédéral des Bourses du Travail, la création et le développement des unions de syndicats.

Cette opinion, formée non pas arbitrairement mais par l'étude même des statuts de la Confédération, n'était pas celle du Conseil national corporatif, car, dès le début, les séances confédérales eurent une périodicité régulière qui leur donnait le caractère permanent interdit par le Congrès. Néanmoins, après avoir constaté que sur dix-neuf ou vingt Fédérations nationales de métiers existantes, le Conseil corporatif n'en comptait que quelques-unes et que, du reste, aucune œuvre utile ne serait possible tant que le nombre des fédérations de métiers serait aussi inférieur au nombre des professions dans lesquelles il existe au moins cinq syndicats, les délégués des Bourses du Travail ne songèrent point à s'en tenir à la lettre des statuts et manifestèrent la volonté d'apporter au Conseil national corporatif le concours de leur expérience en matière d'organisation ouvrière.

Dès les premières séances confédérales, en effet, ils firent présenter par la Commission de statistique (la seule qui ait jamais pu se réunir) deux projets d'enquête: l'un relatif aux conditions générales du travail, divisé en quatre chapitres dont chacun devait être l'œuvre d'un trimestre, et qui, à la fin de l'année, aurait permis de dresser un tableau d'ensemble aussi complet... et plus exact que ceux de l'Office du travail, de la situation de la classe ouvrière française; l'autre relatif aux grèves, et qui avait pour but d'établir, par une statistique minutieuse des conflits engagés chaque jour entre le travail et le capital, quels sont les résultats matériels et moraux produits par ces conflits et, par suite, en quelle mesure le prolétariat peut en user.

(2) Lire à ce sujet: *La Verrerie ouvrière de Caramaux* par Fernand Pelloutier, dans *Les Temps nouveaux* - n°38 - 18 janvier 1896, sur http://anti.mythes.voila.net/individus/pelloutier_fernand/pf_tn_38_1896.pdf; et *La Verrerie ouvrière* par Fernand Pelloutier, dans *L'Ouvrier des deux mondes* - n°1 - 1er février 1897, sur http://anti.mythes.voila.net/individus/pelloutier_fernand/pf_odm_1.pdf.

Si ces deux enquêtes n'ont pas abouti, la faute n'en est pas à la Confédération générale du Travail, mais aux organisations qui, après avoir créé, dans l'ardeur des discussions de ce Congrès, des organismes nouveaux, laissent ensuite à ces organismes le soin de se développer eux-mêmes. En tous cas, ce premier échec, sans ébranler la confiance des délégués des Bourses du Travail, leur fit comprendre qu'avant de tenter aucune entreprise d'ordre général, le Conseil national d'ordre corporatif devait à la fois obtenir des Fédérations le composant, qu'elles se fissent représenter dans son sein (les séances ne réunissant parfois que trois ou quatre membres) et provoquer la création de fédérations nouvelles qui lui donneraient la force absente.

Alors éclata un premier incident fâcheux. Un délégué de Bourse du Travail, avisé officiellement que les Syndicats d'ouvriers du Gaz de Grenoble et Bordeaux désiraient constituer une Fédération nationale, après avoir vainement sollicité le concours du personnel fédéré de la Compagnie parisienne, saisit du projet le Conseil national corporatif. Celui-ci pressentit à son tour, mais sans plus de succès, les ouvriers gaziers de Paris. Que devait-il faire alors? Prendre évidemment, conformément à l'article 2 des statuts généraux, l'initiative de la Fédération désirée, en consultant d'abord, puis en unissant tous les Syndicats d'ouvriers du Gaz. Or, au lieu d'agir ainsi et de montrer que, sans négliger la partie théorique de son programme, il tenait avant tout à réaliser la partie fondamentale et pratique, qui est l'augmentation de ses adhérents, il ne crut pas devoir passer outre à la négligence dont faisait preuve la Fédération parisienne du Gaz et, malgré les lettres de Grenoble et les abjurations de délégués des Bourses, il laissa les choses en l'état, notre Comité fédéral se voyant ainsi réduit à conseiller à Grenoble de provoquer une conférence entre ceux des membres du prochain Congrès corporatif qui appartiendraient à la corporation des travailleurs du Gaz.

Le camarade de Grenoble sera étonné et indigné de voir l'usage que l'on fait de sa lettre et l'interprétation qui lui est donnée dans le rapport du Conseil national; si nous avions eu le temps, nous aurions apporté des lettres qui auraient établi clairement que le Conseil national n'a pas apporté dans cette, question ne qu'on était en droit d'en attendre.

C'est à tort, du reste, que le Conseil national corporatif s'est cru interdit de remplacer le Syndicat parisien puisqu'en une autre circonstance et sur la proposition d'un syndicat de Reims et d'un représentant de Bourse il n'a pas hésité à prendre sous son patronage le projet de constitution d'une Fédération des ouvriers de tissages.

Entre temps, des débats interminables avaient surgi sur la signification des statuts votés à Toulouse. Les «précédents Congrès» n'ayant jamais, contrairement à ce que déclare le paragraphe 2 de l'article premier établi, codifié, les attributions du Conseil national corporatif, certains affirmaient que la plus grande partie des paragraphes de l'article premier devaient s'appliquer, non à la Confédération, mais au Conseil corporatif, mais que, malgré l'évidence de cette erreur, ils ne pouvaient modifier eux-mêmes la lettre des statuts et qu'il fallait attendre sur ce point l'avis du prochain Congrès; les autres affirmaient, au contraire, que ces statuts, revêtant un caractère général et ne citant jamais que la Confédération, étaient bien les statuts de la Confédération; la lacune, ajoutaient ils, signalée au programme particulier du Conseil corporatif, doit être comblée, comme le déclare le paragraphe 2 de l'article premier, par l'étude des décisions des précédents Congrès. Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis la clôture du Congrès de Toulouse que ces débats duraient encore, mécontentant les délégués des Bourses, dont quelques-uns annoncèrent l'intention de ne plus assister aux réunions confédérales que lorsque l'accord se serait fait, touchant l'interprétation des statuts, entre ceux qui avaient pris part aux travaux du Congrès de Toulouse.

C'est à la suite de ces incidents que le Comité fédéral des Bourses du Travail eut l'idée de demander l'organisation d'une conférence dans laquelle tous les camarades parisiens ayant assisté au dernier Congrès définiraient nettement la nature de la Confédération, sa mission, son mode de fonctionnement, comme aussi la nature, la mission et le mode de fonctionnement du Conseil corporatif.

La Confédération fut priée d'organiser cette conférence. Mais au lieu de la consulter, le secrétaire du Conseil corporatif, à qui la demande avait été adressée, non en cette qualité, mais en celle de secrétaire confédéral, répondit que le Conseil avait, sur la demande du Comité fédéral des Bourses du Travail, passé purement et simplement à l'ordre du jour. Ce dernier prit alors l'initiative de la conférence, qui se réunit le 25 juin à la Bourse centrale du Travail, sous la présidence du camarade Briat, assisté du camarade Thierrart, secrétaire, le premier ayant représenté à Toulouse le Syndical des Ouvriers en Instruments de précision de Paris, le second l'Union des Travailleurs de l'Industrie lainière de Reims.

C'est alors qu'il fut facile de comprendre le motif des controverses engagées depuis neuf mois. Etaient présents, sur les vingt-sept camarades parisiens délégués à Toulouse les camarades Briat, Braun, Capjuzan, Delesalle, Galantus, Grentzel, Guérard, Harlay, Meyer, Maynier, Pouget, Riom, Restz,

Richard et Thierrart. Or, les deux tiers au moins de ces camarades exprimèrent des opinions différentes, non seulement sur le rôle, mais même sur le fonctionnement administratif de la Confédération.

Le camarade Riom, qui fut à Toulouse rapporteur de la première Commission et dont, au reste, le rapport (dernier alinéa de la page 87 du compte rendu) paraît très clair, déclara que la Commission n'avait ni entendu rapprocher le Conseil national corporatif et le Comité fédéral des Bourses du Travail d'une façon permanente, les séances confédérales devant être très rares, puisque subordonnées à l'examen de questions d'importance exceptionnelle; ni songé que la Confédération, c'est-à-dire l'union temporaire des deux Comités, dût avoir un bureau particulier, estimant qu'il suffirait d'un bureau de séance le jour où quelque événement imprévu rendrait une réunion confédérale nécessaire, et que, pour l'exécution de la décision prise, le bureau de chacun des deux Comités agirait directement. Au reste, conclut le camarade Riom, chacun des deux Comités reste autonome, conserve ses attributions, son titre et son budget particuliers, et, ne sacrifiant rien, ne trouve dans l'union que des avantages.

Mais, bien que cette opinion résume manifestement le rapport adopté par le Congrès de Toulouse, elle donna matière à une telle controverse que, finalement, les délégués émirent le vœu que, de concert avec le Conseil national corporatif, le Comité fédéral organisât une nouvelle conférence qui aurait pour but d'examiner à loisir comment devrait être proposée au Congrès de Rennes la refonte, non pas de la Confédération, fort bien établie par le Congrès de Toulouse, mais des statuts organiques du Conseil national corporatif.

Les choses en sont là. Le Comité fédéral croit devoir cependant exposer à ses mandants la raison des difficultés que rencontre la Confédération.

La Confédération n'étant pas un organisme particulier, il est évident que la raison de son impuissance doit provenir de l'un des Comités qui la constituent. Est-ce d'un antagonisme entre les délégués des deux sections? Oui et non. Non, si par antagonisme on comprend une querelle de personnes (ce rapport, il ne faut pas l'oublier, est antérieur à celui du Conseil national) ou une rivalité de préséance qui serait, d'ailleurs, puérile, chaque Comité ayant un rôle distinct; oui, si ce mot implique un malentendu, il y a, en effet, entre le Conseil National corporatif et le Comité fédéral des Bourses du Travail un malentendu, d'autant plus fâcheux qu'il est inévitable et qui s'oppose pour l'instant à la vitalité de la Confédération, sans qu'on en puisse incriminer personne.

D'où vient ce malentendu? Un peu, à vrai dire, de ce que certains camarades n'admettent pas pour la Confédération la possibilité de fonctionner, tant qu'un Congrès ne l'aura pas composée uniquement, comme le désire le Syndicat des Travailleurs des Chemins de Fer, d'unités syndicales, toute fédération en étant exclue; mais beaucoup de ce que le Conseil corporatif et le Comité des Bourses du Travail n'ont pas atteint le même degré de développement et se trouvent, par suite, en présence de problèmes et de méthodes différents qui les rendent, pour ainsi dire, étrangers l'un à l'autre.

D'une part, le Conseil corporatif n'a pas l'importance numérique qui lui est indispensable. Il ne l'a pas, à la fois parce que peu de Fédérations nationales de métiers similaires lui apportent leur concours, et parce que (toutes celles qui existent fussent-elles ses collaboratrices) il resterait encore trop de métiers non fédérés. Si, du moins, les Congrès corporatifs lui avaient donné un programme modeste ou s'il se décidait à sérier lui-même les articles de ce programme, ajournant les questions qui découlent de l'organisation corporative pour se consacrer d'abord à cette organisation même, il ne tarderait certainement pas à obtenir des résultats précieux, car le nombre est grand des corporations prêtes à se fédérer et des Fédérations nationales siégeant en province, que quelques efforts détermineraient à entrer dans le conseil. Or, ces adhésions lui apporteraient la force numérique sans laquelle il est voué à l'impuissance, et en même temps l'autorité nécessaire pour aborder les points de son programme qui touchent le développement et l'action des unions professionnelles. Mais se considérant comme obligé, alors qu'il en est matériellement incapable, d'aborder à la fois toutes les parties de son programme, il voit ses efforts paralysés.

Tout autre est la situation du Comité fédéral des Bourses du Travail. Pendant les trois premières années de son existence, celui-ci sut borner son action à la création de Bourses, qui surgissaient par dizaines sur les points les plus opposés du territoire. Durant cette période, il dut s'interdire, à peine de gaspiller ses efforts et de nuire tout autant à l'augmentation du nombre des Bourses qu'à leur développement, il dut s'interdire toute étude ayant trait au perfectionnement des Bourses créées.

Mais cette période est depuis longtemps close. Il existe aujourd'hui cinquante et une Bourses du Travail, groupant 250.000 ouvriers, et c'est à peine si maintenant il se constitue chaque année trois ou quatre Bourses nouvelles. Assurément, devant le nombre des villes comptant plusieurs Syndicats, aptes par conséquent à posséder une Bourse, le travail d'organisation du Comité est encore considérable; mais ce travail est beaucoup plus lent que jadis, et c'est surtout à présent l'exemple des résultats

obtenus par les Unions de Syndicats créées qui entraîne la création de nouvelles Unions. Le Comité a donc dû depuis quatre ans étendre son action, et c'est ainsi qu'il a étudié - mais tour à tour, avec prudence, en n'abordant une question nouvelle qu'après mise en train aussi parfaite que possible d'une question précédente - le rôle des Bourses de Travail, le caractère départemental et même régional qu'elles doivent revêtir tant qu'il existera des travailleurs non syndiqués et des Syndicats empêchés de se fédérer localement; l'extension de leur propagande aux travailleurs de la mer et des campagnes, le parti qu'elles peuvent tirer de la coopération, les précautions à prendre pour conserver à toutes leurs entreprises, non seulement la marque, mais aussi et surtout l'esprit socialiste, les innovations, enfin, susceptibles d'attirer les ouvriers trop résignés au despotisme capitaliste et à la tyrannie gouvernementale.

Or, qu'on imagine en présence les délégués de quelques Unions de métiers adhérentes au Conseil national corporatif et les délégués des Bourses du Travail; ne sent-on pas aussitôt l'incompatibilité de leurs programmes respectifs: l'un d'organisation, l'autre de développement, la dissonance de leurs conceptions, la divergence de leurs moyens et de leurs méthodes? Les hommes ainsi rapprochés ne parlent pas la même langue et ne pourraient s'entendre qu'à condition, les uns d'adopter la langue déjà si complexe de leurs camarades, les autres de revenir au rudiment de la propagande, et (abandonnant pour quelques années la cause des Unions de Syndicats) de refaire pour les Unions de métiers l'œuvre accomplie par eux de 1892 à 1895.

Sans doute, les Bourses du Travail, en même temps qu'elles ont le sentiment de la solidarité, savent que leur œuvre, c'est-à-dire la culture des besoins d'association économique et de développement des facultés administratives des travailleurs serait presque sans valeur si elle ne devait se compléter par la forme d'organisation qui donnera à ces mêmes travailleurs les notions de technicité intégrale nécessaire à la production libre, et en même temps la familiarisera, par les escarmouches quotidiennes, avec les fatigues et les périls du combat social. Aussi, n'hésiteraient-elles pas à négliger momentanément leur œuvre pour aider à celle qui incombe au Congrès corporatif, si cette tâche exigeait le concours d'expériences spéciales. Mais il n'en est pas ainsi. Le rôle du Conseil corporatif est des plus faciles. Que le Congrès de Rennes, au lieu de l'enfermer dans un programme compatible seulement avec une organisation déjà solide, lui permette de se borner pendant deux ou trois ans à son propre développement, c'est-à-dire à la constitution d'Unions nationales de métiers, et nous sommes certains que, de même qu'en 1893, 1894 et 1896, le Comité fédéral des Bourses du Travail enregistrait chaque année l'adhésion de huit ou dix nouvelles Unions de Syndicats, de même le Congrès corporatif enregistrera en 1899 des concours nouveaux, à l'aide desquels il pourra dès lors élargir le champ de ses opérations et agir de pair avec la Fédération des Bourses de Travail.

Ce qu'il importe de considérer, c'est que, malgré sa force apparente, l'organisation ouvrière, non seulement par métiers similaires, mais même par professions diverses, est à peine ébauchée; qu'il y aurait donc péril pour les progrès réalisés à les croire de nature à donner dès maintenant les fruits attendus. Si le Congrès corporatif de Rennes veut bien reconnaître ce principe, il comprendra, par une conséquence naturelle, que la tâche immédiate des deux organismes qui composent la Confédération doit être, avant tout, de se développer au même degré.

Le sort de la Confédération est lié à celui des unions de métiers et des unions de syndicats. Or si, transgressant la loi de division du travail, on ne laisse pas ces deux branches de l'activité ouvrière puiser encore dans de nouvelles recrues la sève nécessaire pour se fortifier, si l'on oublie que ces recrues ne se feront qu'à condition de voir dans l'œuvre syndicale des intérêts simples, clairs et précis, si, en un mot, on confond deux faiblesses inégales, il est à craindre que c'en soit bientôt fait du travail accompli depuis dix ans. Les Bourses du Travail sont encore à la merci du premier ministre résolu; quant aux fédérations de métiers, il suffit d'ouvrir l'Annuaire des Syndicats pour constater que, sauf quelques exceptions, elles n'existent pas; réunissez-les, et les unes et les autres s'épuiseront en une agitation stérile jusqu'à ce qu'un Dupuy profite de leur concentration pour les frapper à la tête.

Le Comité fédéral est donc d'avis que le Congrès corporatif de Rennes sanctionne de nouveau le rapport de la première commission du Congrès de Toulouse en y introduisant les modifications suivantes:

1- Les deux organismes constituant la Confédération ne se réunissent qu'en cas d'événements imprévus et nécessitant manifestement une entente.

2- Le Conseil national corporatif, se faisant aider, s'il le juge utile, par le Comité fédéral des Bourses du Travail, dressera dès la clôture du présent Congrès un état des syndicats du même métier ou de métiers similaires susceptibles de se fédérer, puis il s'efforcera de les unir et de se les incorporer.

3- Au cas où le Conseil national corporatif estimerait nécessaire de traiter pendant l'exercice prochain d'autres parties de son programme que celle qui concerne la création d'Unions nationales de métiers, il est autorisé à les sérier dans la mesure qui lui paraîtra convenable.

4- Le Conseil est invité à faire la plus grande publicité possible sur son titre et sur son but, de façon à rallier les fédérations nationales de métiers et les syndicats nationaux qui ne lui ont pas encore apporté leur concours.

5- Pour éviter dans l'esprit des travailleurs toute confusion résultant d'une multiplicité d'étiquettes, chacune des deux organisations centrales devra en toute manifestation privée ou publique, faire précéder son titre particulier de celui de Confédération Générale du travail, de façon que le prolétariat sache que la Confédération n'est pas un organisme distinct du Conseil national corporatif et du Comité fédéral des Bourses du Travail.

6- Les statuts de la Confédération indiqueront expressément:

- le programme commun aux deux organismes;
- le programme du Conseil national corporatif;
- le programme de la Fédération des Bourses du Travail.

Ces divers points résument la méthode qu'à suivie depuis son origine le Comité fédéral des Bourses et qui lui a permis d'aborder avec fruit le domaine des expériences positives; nous sommes donc convaincus qu'en adoptant la même méthode, et aidé par le progrès manifeste des idées d'association, le Conseil national des Unions de métiers obtiendra très rapidement des résultats identiques. Grâce à cette division du travail, à cette spécialisation des efforts, les deux organisations pourront bientôt rendre les services qu'on attend d'elles et par le concert de leur puissance et de leur énergie, donner à l'évolution ouvrière l'impulsion décisive.

La différence de tonalité entre les deux rapports est manifeste, et témoigne d'une tension extrême. Celui-ci alla jusqu'à la demande de congressistes à chacun des *Secrétaires généraux* de démissionner de leur fonction respective. Lagailse accepta, mais la *Fédération des Bourses du Travail* venant de renouveler le mandat de Pelloutier n'entendait pas se dédire; le premier vit sa délégation renouvelée jusqu'au congrès de 1900, date qu'elle n'atteignit point, il démissionna en 1899, et l'histoire ne retient pas encore le prénom de ce Secrétaire général de la C.G.T.

On notera également, à la lecture de l'intégralité du compte-rendu officiel que dans le rapport du *Conseil national* de la Confédération, Lagailse fait longuement référence à un article d'Edouard Vaillant, socialiste blanquiste, dont la conception de l'indépendance syndicale, si elle pas celle des guesdistes, n'est pas celle des syndicalistes, qu'ils soient syndicalistes-réformistes, syndicalistes révolutionnaires ou anarcho-syndicalistes (3).

La question de la représentation des syndicats dans le congrès confédéral avait été une question préjudicielle discutée en début du *Congrès de Rennes*. La question du fonctionnement des instances sera la deuxième question structurelle à l'ordre du jour.

La conception initiale de l'organisation de la Confédération - *Fédération des Fédérations* comme le répétait Pelloutier - devait être la *Fédération des Métiers* et de la *Fédération des Bourses*. Dans cette optique, le *Conseil national de la Confédération* aurait dû être la réunion du *Conseil national de la Fédération des Métiers* et du *Comité fédéral de la Fédération des Bourses*. D'où la proposition de Pelloutier évoquée par Lagailse de joindre les quarante membres du *Comité fédéral des Bourses* au membres du *Conseil national de la Fédération des Métiers*. Les statuts adoptés dans les congrès précédents ne le permettant pas, le *Conseil national de la Confédération* était en fait réduit au *Conseil national de la Fédération des Métiers* augmenté d'un ou plusieurs représentants du *Comité fédéral des Bourses*.

Cette impasse institutionnelle exacerba sans doute les relations entre les individus, et le fait que rien

(3) Voir à ce sujet: *L'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques: le point de vue d'un «blanquiste», Edouard VAILLANT* - par *Anti-mythes* sur http://anti.mythes.voila.net/individus/vaillant_edouard/am_independance_syndicale.pdf.

de concret ne fut soumis à la discussion du Congrès par le Secrétaire confédéral conduit Pelloutier à ne réclamer à cette étape que le statu-quo. Statu-quo tant sur les structures que sur l'activité.

Peut-on dans ces conditions reprocher à Pelloutier de ne pas avoir mener bataille pour faire avancer les choses plus vite que cela?

Les structures professionnelles - *Fédérations de Métiers* - avaient été utilisées par les guesdistes pour soumettre l'activité des Syndicats à celle de leur Parti. Les structures interprofessionnelles - *Bourses du Travail* - permettaient plus difficilement la mise sous tutelle, et la *Fédération des Bourses du Travail* avait créé le cadre permettant d'y soustraire les Syndicats.

Les conditions pour avancer vers une structuration confédérale telle que nous la connaissons à la *CGT-Force ouvrière* aujourd'hui n'étaient pas à l'ordre du jour du *Congrès de Rennes* en 1898, elles le seront plus tard.

Mais entre-temps, il y eu, entre-autres, celui d'Amiens, qui adopta le texte que l'*Histoire* retient sous l'appellation *Charte d'Amiens*.

Cette même *Histoire* ne classe pas le *Congrès de Rennes* parmi les Congrès fondamentaux. C'est peut-être un oubli, mais ce peut aussi être une volonté d'effacer de cette même *Histoire* le rôle de l'un des constructeurs fondamentaux de nos institutions confédérées.

Pour ne tenir aucun procès d'intention, réparons cet "oubli".

Anti.mythes
6 fructidor CCXXI
23 août 2013.
